



COMMENT INTÉGRER LES FORMATIONS DU DÉPARTEMENT ?

Le département Informatique et télécommunications de l'ENS Rennes recrute par deux voies d'admissions sélectives, l'une sur concours et l'autre par admissions parallèles. Les concours permettent d'obtenir le statut d'*élève normalien-ne*. Les admissions parallèles ne permettent pas d'être normalien-ne mais les *étudiant-e-s* retenu-e-s suivent exactement la même formation et bénéficient du même encadrement que les élèves normaliens. En pratique, les étudiant-e-s obtiennent des résultats comparables aux normalien-ne-s.

	Niveau L3	Niveau M1	Niveau M2
pour être normalien-ne	concours 1re année	concours cycle master	concours cycle master
pour être étudiant-e	sur dossier et entretien	sur dossier et entretien	-

ADMISSIONS PARALLÈLES

Le recrutement sur dossier est ouvert aux étudiants ayant validé un L2 en informatique (ou équivalent) et aux étudiants ayant suivi une classe préparatoire. Ils intègrent alors **le parcours Science Informatique du L3 informatique de l'Université de Rennes 1**. Ils ont aussi la possibilité d'obtenir en trois ans le diplôme du magistère informatique cohabilité par l'Université de Rennes 1 et l'ENS Rennes.

Le recrutement est aussi ouvert aux étudiants ayant validé un L3 en informatique pour intégrer le niveau M1 de notre formation, en parcours Science Informatique du master informatique cohabilité par l'Université de Rennes 1 et l'ENS Rennes.

Les dossiers des étudiants admissibles aux concours 1re année sont traités à part, afin de synchroniser les résultats d'admission des deux concours. Déposer un dossier n'interfère pas du tout avec le concours pour devenir normalien. En particulier, un étudiant retenu sur dossier garde les mêmes chances de devenir normalien.

Pour faire acte de candidature, veuillez réunir les documents suivants :

CV détaillé décrivant votre parcours depuis le baccalauréat, ainsi que les informations administratives suivantes : âge, adresse postale, adresse mail, téléphone, nationalité

Une lettre de motivation pour rejoindre le département

Relevés de notes depuis le baccalauréat

Une ou plusieurs lettres de recommandation de vos anciens enseignants ou de professionnels de la recherche. Ces avis doivent nous être envoyés directement par ces personnes avant le 22 juin, à l'adresse info.candidature@ens-rennes.fr.

Une description d'un ou plusieurs projets personnels vous tenant particulièrement à coeur (TPE, TIPE, etc.), en ajoutant les codes sources de vos réalisations.

Merci de privilégier le format numérique pdf et d'utiliser un serveur de transfert pour les fichiers volumineux.

Ce dossier doit nous permettre d'évaluer

vos capacités scolaires et personnelles ;
vos qualités scientifiques et relationnelles.

Veillez envoyer votre candidature à l'adresse suivante : info.candidature@ens-rennes.fr. N'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations.

Date limite de candidature	15 juin 2017 (les candidats admissibles aux concours 1ère année des ENS peuvent candidater jusqu'à la fin des épreuves orales)
Entretiens individuels	fin juin - début juillet 2017
Résultats d'admission	début juillet 2017 pour les étudiants non-admissibles aux concours 1ère année des ENS fin juillet 2017 pour les étudiants admissibles aux concours 1ère année des ENS

Les candidatures hors délai seront étudiées en fonction des disponibilités.
Mise à jour le 12 mai 2017

LIENS

Pour de plus amples renseignements sur les modalités d'admission au sein de l'ENS Rennes reportez vous à [la rubrique admission](#) du site Internet de l'École.

CONTACT

Département informatique et télécommunications
ENS Rennes
Campus de Ker Lann
Avenue Robert Schuman
35170 BRUZ

Pour toute question, n'hésitez pas à contacter les responsables du parcours Science Informatique et du magistère aux adresses suivantes :
info.candidature@ens-rennes.fr